



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vin

Question écrite n° 10025

Texte de la question

M. Christophe Masse attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le problème de la régularisation des relations entre la production viticole et la grande distribution. En effet, alors que les prix d'achat au vigneron ont chuté de 20 % cette année, le même produit en grande et moyenne surface a subi une baisse de 1 %. C'est pourquoi il lui demande comment le Gouvernement entend faire évoluer les relations entre la production viticole et la grande distribution et quels moyens il entend mettre en place afin qu'un partenariat équitable et durable se construise entre ces deux entités.

Texte de la réponse

Afin de parvenir à une baisse durable des prix de vente au consommateur susceptible de relancer la consommation, le Gouvernement a été à l'origine d'un accord impliquant fournisseurs et distributeurs. Il inclut notamment la désignation d'une commission chargée d'expertiser la situation juridique des relations fournisseurs-distributeurs et les moyens de l'améliorer. A la demande du ministre d'État chargé de l'économie, la commission présidée par M. Canivet a remis le 18 octobre 2004, un rapport relatif aux relations entre producteurs et distributeurs. Une disposition consisterait à promouvoir la signature d'accords privés de modération des marges dont la conclusion serait soutenue par une implication forte des pouvoirs publics. Ce dispositif permettrait, dans les situations de crise reconnues, de répercuter la baisse des prix au profit du consommateur par le mécanisme de « cliquet » qui figure dans l'accord du 17 juin 2004. La modification de l'article L. 611-4 du code rural par la récente loi sur le développement des territoires ruraux votée le 10 février 2005, inclut un dispositif de répercussion de baisse des prix de cession des produits par les producteurs sur les prix de vente à la consommation, avec la participation des distributeurs.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Masse](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10025

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 152

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3710